



AEDBF
FRANCE

L'**AEDBF France** vous prie de bien vouloir assister à la table-ronde qu'elle organise **le mardi 10 décembre 2024 de 9 h 00 à 10 h 30** dans les locaux du cabinet **Swift Litigation** 15 rue de Marignan, 75008 Paris

« LA RESPONSABILITE PENALE DE LA BANQUE EN MATIERE DE BLANCHIMENT A LA LUMIERE DE L'ARRET DE LA CHAMBRE CRIMINELLE DU 19 JUIN 2024 »

Dans quelle mesure un manquement à la législation anti-blanchiment est-il constitutif du délit de blanchiment ? La chambre criminelle, dans son arrêt du 19 juin 2024, prend une position favorable aux établissements de crédit. Ne s'agit-il toutefois pas d'une apparence trompeuse si l'élément matériel peut être, indépendamment du respect de cette législation, facilement caractérisé ?

Intervenants :

M. Thierry Bonneau, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Panthéon-Assas ;

Me Ronald Maman, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ;

Mme Alix Cravero, Responsable de la coordination - Pôle Sécurité Financière, Société Générale.

« LA RESPONSABILITE PENALE DE LA BANQUE EN MATIERE DE BLANCHIMENT A LA LUMIERE DE L'ARRET DE LA CHAMBRE CRIMINELLE DU 19 JUIN 2024 »

Modalités d'inscription – mardi 10 décembre 2024 de 9 h 00 à 10 h 30 dans les locaux du cabinet Swift Litigation, 15 rue de Marignan, 75008 Paris

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à [l'adresse suivante](#) :

www.aedbf-france.fr
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 20,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2024, ou pour les adhérents d'une AEDBF nationale ou de l'AEDBF Europe,
- (ii) 35,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Universitaires et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

En outre, l'adhésion des personnes morales à l'AEDBF France pour l'année 2024 donne droit à des entrées gratuites par an aux manifestations de l'AEDBF France pour les personnes qu'elles désignent selon l'offre d'adhésion souscrite. Ces personnes peuvent être indifféremment des collaborateurs ou des tiers invités.

Plus d'informations sur les avantages auxquels donnent droit les adhésions [à cette adresse](#)

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.
La date limite d'inscription est le **9 décembre 2024 à 12h** (inclus)

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : aedbf.france@gmail.com